

Identification de votre affiliation et de votre classification

En votre qualité de membre d'HotellerieSuisse de la catégorie B (Établissement d'hébergement), vous êtes habilité·e à indiquer votre affiliation dans vos communications externes. De plus, votre établissement est classé, ce qui vous autorise à publier votre classification ainsi que les marques correspondantes.

Les marques figuratives de la Classification suisse des hôtels peuvent être téléchargées dans l'outil MyClassification. Contactez-nous pour toute question à l'adresse klassifikation@hotelleriesuisse.ch.

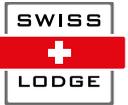
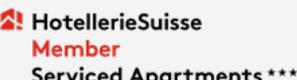
Vous trouverez ci-après un récapitulatif des différentes possibilités d'identification de votre affiliation et de votre classification.

À ce titre, veuillez également à respecter les indications et les règlements juridiques cités dans les statuts, le règlement sur la classification suisse des hôtels et l'utilisation des marques de

garantie afférentes ainsi que les directives de publication qui en découlent. À des fins de clarté, les exemples en couleur concernent la publication pour un établissement 3 étoiles (hôtel / Serviced Apartments) ainsi que Swiss Lodge. Toutes les autres catégories peuvent prendre ces exemples comme point de départ.

Classification

Les identifications suivantes sont réservées aux établissements classés. HotellerieSuisse recommande de compléter les marques de classification au moyen de l'image «classifié par HotellerieSuisse».

Affiliation

Les établissements membres qui sont classés tout comme ceux dont la qualité a été contrôlée sont autorisés à utiliser les labels d'affiliation suivants. Pour les établissements soumis à un contrôle de qualité, il s'agit du seul et unique moyen de publier le statut.

